



Oui... nous voulons un souvenir vivant !

Nous aimerions commémorer la mémoire de notre disparu en plantant un arbre. Voici les renseignements pertinents pour entreprendre les démarches nécessaires.

Nom de la famille requérante : _____

Nom de la personne responsable pour la famille : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

No. de téléphone : _____

Maison funéraire : _____

(Veuillez écrire en lettres moulées le témoignage que vous voudriez voir inscrit sur la plaque commémorative. Voir les exemples illustrés en format réel au verso. La plaque mesure 6 pouces (15 cm) de largeur sur 4 pouces (10 cm) de hauteur.)

Inscription proposée : _____

Coût de la plantation et de l'arbre choisi : 500.00\$

Le montant sera acquitté de la façon suivante :

Argent comptant

Chèque

Votre chèque doit être libellé à l'ordre de la Fondation pour les Aînés de l'Outaouais.

Pour fin d'Émission du reçu de don de charité aux fins d'impôt sur le revenu, du montant total reçu, la FAO déduira la juste valeur marchande de l'arbre (prix d'achat, d'installation et d'identification).

Le reçu officiel devra être émis au nom de : _____

Signature : _____ Date : _____



Fondation pour les Aînés de l'Outaouais

331, boul. Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec) J8Y 6T3

(819) 777-3505